

SECTION 1 : Identification de la substance/mélange et de l'entreprise/entreprise

1.1. Feu d'identiproduit : 468 VALEN ANTI IMPACT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes : ÉCRAN EN VERRE

1.3. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: valen sas za sylvabelle 33470 Le TEICH

Pour de plus amples renseignements sur l'utilisation de cette fiche de sécurité, veuillez téléphoner au +33619650059

Technicien chimiste en charge de la fiche de données de sécurité : contact@padxpress.fr

1.1. 1.4. Numéro de téléphone d'urgence: CENTRE ANTIPOISON de Paris +33-1-40054848

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Conformément à reg. EC n. 1272/2008, le mélange est classé :  GHS02 GHS07  Flam. Liq 2 H225 – Irrit oeil. 2 H319 - STOT SE 3 H336.

2.2. Éléments d'étiquette : étiquette appliquée conformément à Reg. CE n. 1272/2008 :

Pictogrammes de danger :

Mot de signal: **Danger**

Déclarations de danger :

H225 Liquide et vapeur hautement inflammables.

H319 Provoque une irritation oculaire grave.

H336 Peut causer de la somnolence ou des étourdissements

Déclarations de précaution: P210 Éloignez-vous de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'un autre allumage

sources. - Ne pas fumer.

P261 Évitez de respirer du gaz/brouillard/vapeurs/spray.

P280 Portez des gants de protection/protection oculaire/protection du visage.

P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans une zone bien ventilée.

P305+P351+P338 IF IN EYES : rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer

lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer le rinçage.

P304+P340 S'IL EST INHALÉ : Retirez la personne à l'air frais et restez à l'aise

Respiration.

P102 Gardez hors de portée des enfants.

Éléments d'étiquette supplémentaires : Contient propan-2-ol.

2.3 Autres dangers :

Aucun des composants du mélange ne répond aux critères d'identification de PBT et vPvB.

SECTION 3: Composition / informations sur les ingrédients

3.2. Mélanges : Composants dangereux (classification selon Reg. (CE) n. 1272/2008)

Nommer	N° CAS	Conc. % en poids	Reg. (EC) Classification no 1272/2008			Note
	N° reg. ECHA		classe et catégorie de danger	Pictogrammes et codes d'étiquettes	Indications de danger	
	N° CE					
propan-2-ol	67-63-0	70 ÷ 90 %	Flam. Liq. 2 Irrit oeil. 2 Ans et plus STOT SE 3	  Dgr	H225 (H225) H319 H319 H336 H336	
	01-2119457558-25					
	200-661-7					

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers soins

- Inhalation. Retirez le patient dans un endroit bien aéré, gardez-le au chaud et faites-le reposer. Si la respiration est irrégulière ou s'est arrêtée, donnez-lui une respiration artificielle. En cas de perte de conscience, gardez-le dans une position reposante et consultez un médecin.
- Contact avec la peau. Remove vêtements contaminés. Lavez les pièces impliquées très horriblement avec du savon et de l'eau ou avec un détergent approprié. N'utilisez pas de solvants ou diluants.
- Contact visuel. Rincer prudemment et soigneusement à l'eau pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières grandes ouvertes.
- Si nécessaire, appelez un spécialiste.
- Avaler. En cas de déglutition accidentelle, consultez immédiatement un médecin. Faites reposer le patient. N'inducez pas de vomis.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés : Aucune autre information disponible.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire : Aucune autre indication pertinente.

Fiche DE DONNÉES

DE SÉCURITÉ : 468

pages 2/4

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Extinction des milieux: Éteindre l'esprith dioxyde de carbone, poudres, mousse, eau pulvérisée. N'utilisez pas de jets d'eau.

5.2. Risques spéciaux découlant de la substance ou du mélange : l'ombustion peut développer des vapeurs toxiques contenant du monoxyde de carbone et des oxydes d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers : Refroidir avec de l'eau pulvérisée tous les contenants fermés exposés à l'incendie. Ne soufflez pas les vapeurs développées à partir du feu ou ne portez pas d'appareil respiratoire. Empêcher l'extinction des liquides d'entrer dans les réseaux d'égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6 : Mesures de rejet accidentel

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Ne respirez pas de vapeurs, use l'équipement de protection individuelle pour la personne/les yeux et les voies respiratoires. Éloignez toute source d'inflammation et ventilez la zone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent former des mélanges inflammables le long du sol : assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions environnementales : Empêcher les déversements d'entrer dans les trous d'homme et les drains.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage : En cas de déversement accidentel, vérifiez et absorbez tout produit déversé avec du sable et des matériaux inertes. Mettre le matériau contaminé dans des contenants serrés et les éliminer comme déchets conformément aux lois en vigueur. Utilisez des outils sans mousseux. Si le matériau doit être récupéré à l'aide d'aspirateurs, éloignez les sources possibles d'inflammation. Ne jetez pas de déchets dans le réseau d'égouts. Nettoyez la zone impliquée avec de l'eau ou du liquide détergent. N'utilisez pas de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections : voir aussi les articles 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précaution pour une manipulation sécuritaire : Endure une ventilation adéquate et/ou des systèmes d'aspiration localisés sur les lieux de travail.

Tout matériel peut accumuler des charges électrostatiques qui peuvent causer des étincelles (source d'inflammation). Utiliser un stockage approprié

Procédures et systèmes d'échouement. Utiliser uniquement dans des endroits bien ventilés.

Pour les dispositifs de protection personnelle, voir paragraphe 8. Ne fumez pas, ne mangez pas ou ne buvez pas dans les zones de travail.

7.2. Condition pour un stockage sûr, y compris les incompatibilités. Conserver entre 15 et 25°C dans un endroit sec et bien aéré. Gardez les contenants bien fermés et éloignés des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne fumez pas. Ne pas autoriser

L'accès à la zone d'entreposage aux personnes non autorisées. Éloignez-vous des agents oxydants, des peroxydes, des acides forts. Ouvrez lentement les conteneurs pour contrôler les pertes de pression possibles. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Toujours utiliser l'emballage

du même type que les originaux. L'emballage de stockage définitif, l'emballage pour la décantation et l'équipement connexe doivent être mis à la terre pour empêcher l'accumulation de charges électrostatiques.

Matériaux et revêtements d'emballage compatibles (compatibilité chimique) : acier au carbone; acier inoxydable; polyéthylène; polypropylène; polyester; PTFE.

Matériaux et revêtements non compatibles : caoutchouc naturel ; caoutchouc butyle; polystyrène.

7.3. Utilisation finale spécifique : Aucune autre indication pertinente.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : ACGIH 2014 DIR 2000/39/CE

Composant	TLV - TWA (1) STEL (2)	Note TLV - TWA (1) STEL (2)	Note
-----------	------------------------	-----------------------------	------

ppm mg/m ¹⁵ h mg/m ¹⁵ h mg/m ³			
---	--	--	--

propan-2-olo 200 492 400 983 IBE (3)			
--------------------------------------	--	--	--

1) Limite pour l'exposition longue 2) Limite pour l'exposition courte

8.2. Contrôles d'exposition

Protection des voies respiratoires : Les lieux de travail doivent être adéquatement ventilés. Les lieux de travail doivent être équipés de systèmes d'aspiration localisés. Dans les lieux de travail où la ventilation est insuffisante, il est essentiel d'utiliser des systèmes de protection pour les voies respiratoires, tels que des masques avec filtre du type A selon les règlements UNI EN 141. Adoptez des systèmes de ventilation anti-explosion.

Protection des mains. Portez des gants en caoutchouc PVF ou nitrile pour un bref contact (recommandation : au moins l'indice de protection 2, correspondant à > 30 min. perméation selon EN374).

Protection des yeux. Lunettes de sécurité avec boucliers latéraux (lunettes de cadre par exemple. FR 166).

MESURES HYGIÉNIQUES : Ne respirez pas les vapeurs – Évitez tout contact avec la peau et les yeux – Éloignez-vous des aliments et des boissons – Avant les pauses et à la fin du travail lavez-vous les mains - Retirez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les utiliser à nouveau. Les personnes ayant une inclination pour les affections cutanées et d'autres signes

d'hypersensibilité de la peau doivent éviter tout contact avec le produit. Utilisez des vêtements de travail antistatiques.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect :	liquide transparent incolore
Odeur :	caractéristique
Seuil olfactif :	données non disponibles pour le mélange
pH:	n.a.
Point de fusion :	données non disponibles pour le mélange

Fiche de DONNÉES

DE SÉCURITÉ : 468

page 3/4

Flash point:	< 20°C (UNI EN ISO 3680:2005)	
Taux d'évaporation	: données non disponibles pour le mélange	
Limites d'inflammabilité (alcool éthylique):	2÷12 % en volume	
Pression de vapeur :	48 hPa	
Plage d'ébullition	: données non disponibles pour le mélange	
Densité de vapeur :	données non disponibles pour	le mélange
Densité (à 20°C):	0,820 Kg/L	
Solubilité dans l'eau :	soluble	
Coefficient de distribution : n-octanol / eau:	données non disponibles pour le mélange	
Température d'auto-allumage :	425°C	
Température de décomposition :	données non disponibles pour le mélange	
Viscosité (à 40°):	données non disponibles	
Propriétés explosives :	n.a.	
Oxi propriétés:	voir la section d'identification des dangers	

9.2. Autres informations : Aucune autre indication pertinente.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité : aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique : Le produit est stable dans les conditions recommandées d'entreposage et d'utilisation (voir le paragraphe 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Si elles sont exposées à des températures élevées, elles peuvent former des mélanges explosifs vapeur/air.

10.4. Conditions à éviter : chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matériaux incompatibles : Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux : aucun dans une condition normale d'utilisation; S'il est exposé à des températures élevées, il peut

Produits de décomposition dangereux, tels que l'oxyde de mono carbone.

SECTION 11 : Information toxicologique

11.1. Informations sur les effets toxicologiques :

Propan-2-ol:

LD₅₀ rat oral >4400 mg/Kg

LC₅₀ inhalant rat >10000 mg/m³/4h

Effets chroniques : les concentrations de vapeurs dépassant les niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux, peuvent causer des maux de tête et des étourdissements, avoir un effet anesthésique et causer d'autres effets sur le système nerveux central. Un contact cutané répété et/ou prolongé avec des matériaux de faible viscosité peut dégraisser la peau avec un développement possible d'irritation de la peau et de dermatite.

Irritation : Une exposition répétée ou prolongée peut causer une irritation de la peau et une dermatite, en raison des propriétés dégraissantes du produit.

Sensibilisation des voies respiratoires : l'inhalation de fortes concentrations peut causer des symptômes comme des maux de tête, des étourdissements, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

Mutagène sur cellule germinale, évaluation de la mutagène : le produit n'a pas été testé.

Des données toxicologiques ont été dérivées des propriétés des composants individuels.

SECTION 12 : Information écologique

12.1 Toxicité : aucune donnée spécifique n'est disponible sur la préparation.

12.2 Persistance et dégradabilité : aucune donnée spécifique n'est disponible sur la préparation ; composants du mélange sont partiellement

Biodégradable et compatible avec le traitement biologique dans les usines de traitement des déchets.

12.3. Bioaccumulative potentiel : les composants du mélange ont un faible potentiel bioaccumulatif.

12.4. Mobilité dans le sol : pas de données spécifiques disponibles sur la préparation.

12.5. Résultats de l'évaluation pbt et vPvB : Le mélange ne contient pas de substances considérées comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets indésirables : données non disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets : Ne rejetez pas le produit ou les résidus de traitement dans les réseaux d'égouts ou les cours d'eau. Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlements D. Lgs. du 3 avril 2006, n. 152 (directives européennes 91/156/CEE, 91/689/CEE et 94/62/CE). Les déchets peuvent être traités dans des usines de dépollution des eaux usées ou dans des

usines d'incinération. Contenants contaminés : Les contenants vides doivent être pris pour recyclage, récupération ou élimination comme déchets.

SECTION 14 : Information sur les transports

14.1. UN number: UN 1263

14.2. Nom d'expédition approprié de l'ONU : MATÉRIEL LIÉ À LA PEINTURE

14.3. Classe de danger de transport (es) : Classe 3, étiquette de danger N. 3

14.4. Groupe d'emballage : II

14.5. Risques environnementaux : La substance n'est classée ni comme dangereuse pour l'environnement ni comme polluant marin. EMS F-E, S-E.

14.6. Précaution particulière pour les utilisateurs : voir SECTION 7.

14.7. Transport en vrac selon l'annexe II ou marpol 73/78 et le Code du BAC: non applicable.

Fiche de DONNÉES

DE SÉCURITÉ : 468

page 4/4

SECTION 15 : Information réglementaire

15.1. Règlements/lois sur la sécurité, la santé et l'environnement propres à la substance ou au mélange.

Les composants du mélange sont inclus dans l'annexe I du Dir. 96/82/EC (Seveso).

La préparation elle-même relève des directives 1999/13/CE et 2004/42/CE (annexe II, B) sur les limites des émissions de composés organiques volatils (COV) dans les véhicules refinissant des produits.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique : aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange.

SECTION 16 : Autres renseignements

Le mélange est classé en conformité avec Reg. (EC) 1272/2008:

H 225: Flam.Liq.3: liquide inflammable de catégorie 3, méthode officielle de laboratoire.

H319 Irrit oeil. 2 cause l'irritation d'oeil de veuve de catégorie 2, méthode conventionnelle de calcul.

H 336: STOT SE 3: Toxicité des organes cibles spécifiques S(exposition unique) de catégorie 3, méthode de calcul conventionnelle.

Législation de référence en Italie:

D.M. 28/4/97 – D.M. 28/02/2006 - Classification et étiquetage des substances dangereuses.

D. Lgs. 14/03/2003 – D.Lgs. 28/07/2004 Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses.

D.M. 7/9/2002 - Fiches de données de sécurité.

D.P.R. 547/55 - D.P.R. 303/56 - D. Lgs. 81/08 - Prévention industrielle, sécurité et hygiène.

D.Lgs. 152/2006 – Code de l'environnement.

Légende:TLV-TWA (Threshold Limit Value-time Weighted Average), TLV-STEL (Threshold Limit Value-Short Term Exposure Limit).

Les données contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sont fournies en compliance avec Reg. (EU) n. 830/2015. Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes de celles indiquées en vertu du point 1 avant d'avoir obtenu des instructions écrites précises. Aucune responsabilité n'est prise pour toute utilisation inappropriée. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux règlements d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement prévus par les lois en vigueur. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être comprises comme une description du produit à des fins de sécurité, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie de ses propriétés.